

**N° 6854<sup>10</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

---

**PROJET DE LOI**

ayant pour objet

- 1. le renouvellement des régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation;**
  - 2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche;**
- et modifiant la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(28.3.2017)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 23 mars 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

ayant pour objet

- 1. le renouvellement des régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation;**
  - 2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche;**
- et modifiant la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 mars 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 mai 2016, 29 novembre 2016 et 24 janvier 2017;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 28 mars 2017.

*Le Secrétaire général,*

Marc BESCH

*Le Président,*

Georges WIVENES

